



Commune de Bassan
Hôtel de Ville
17 chemin neuf
34 290 BASSAN

Tel : 04.67.36.10.67
Fax : 04.67.36.17.27

**Dossier de Consultation pour maîtrise d'œuvre
pour la requalification
Grand rue ó Chemin neuf de la commune de Bassan**

Règlement de la consultation

Personne Publique (P.P.)

Commune de Bassan
Hôtel de Ville
17 chemin neuf
34 290 BASSAN

Personne responsable du marché (P.R.M.)

Monsieur le Maire de Bassan

Objet de la Consultation :

***Consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la requalification
Grand rue – Chemin neuf de la commune de Bassan***

DATE ET HEURE limites de remise des offres :

Vendredi 2 mars 2018 à 12h00

Règlement de la Consultation

SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la Consultation	4
Article 2 - Conditions de la Consultation	4
2.1 - Mode de consultation	4
2.2 - Décomposition de l'étude	4
2.3 - Délai d'exécution	4
2.4 - Délai de validité des offres	4
2.5 ó Financement	5
Article 3 - Présentation de la candidature et des offres	5
Article 4 - Jugement des offres	6
Article 5 - Condition d'envoi ou de remise des offres	6

Article 1 - Objet de la consultation

La commune de Bassan souhaite s'engager dans la requalification d'une section de la RD39 en traversée de la commune de Bassan correspondant à la Grand rue et au Chemin neuf ainsi que le carrefour avec l'avenue de Servian, reliant la Place de la République à l'avenue de Servian.

Ce projet d'aménagement comprend :

- La création de trottoirs
- La création de plateaux traversants
- La réfection de la chaussée
- La création d'un parking
- L'enfouissement des réseaux secs (BT, télécoms, éclairage public, Enedis)
- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales
- La vidéo-protection

Les travaux de voirie projetés par la Mairie n'inclut pas la réhabilitation des réseaux existants (AEP, EU, gaz, HTA, Fibre).

La mise en place d'un nouvel éclairage d'ambiance est également prévue dans le cadre du projet de la Ville et sera réalisé par Hérault Energies.

En vue de la réalisation de ces travaux, la présente consultation concerne la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre travaux.

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Mode de consultation

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 Mars 2016

2.2 - Décomposition

La mission se réalise en une tranche ferme.

Le marché sera conclu soit avec une seule entreprise soit avec un groupement d'entreprises conjointes, capable(s) d'assurer la mission.

2.3 - Délai d'exécution

Le démarrage prévisionnel de la mission est début avril 2018.

Les délais plafonds sont les suivants :

PRO :	8 semaines
DCE :	4 semaines
Rapport d'analyse des offres :	3 semaines
DOE :	4 semaines

La durée prévisionnelle des travaux est évaluée à 18 mois.

2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.5 – Financement

- 68 % par des subventions : 36 % par le Conseil Départemental, 32 % Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée
- 32 % par des fonds propres

Article 3 - Présentation des offres.

Le dossier de consultation est remis gratuitement en un seul exemplaire à chaque candidat consulté. Les offres du candidat seront entièrement rédigées en langue française.

Les compétences requises du candidat sont : Terrassement, Génie Civil- voirie, Réseaux secs et humides, Telecoms, Eclairage public.

Il est attendu du candidat qu'il détaille, dans son mémoire justificatif :

- Les différentes étapes de la mission avec les points importants, ses missions et les points forts de son accompagnement,
- Les moyens humains déployés, leurs compétences et leurs expériences sur ce type de réalisation similaire,
- Le planning prévisionnel.

Les pièces de la candidature seront les suivantes :

- DC1 et DC2 complétés
- une liste de références de missions similaires exercées sur les 3 dernières années avec coordonnées
- copie du ou des jugements rendus si le candidat est en redressement judiciaire
- une attestation ou un certificat de capacité est souhaité mais non obligatoire
- la composition et les moyens de l'équipe qui sera alloué au projet ainsi que les compétences. Le regroupement de bureaux d'études est possible ; dans ce cas l'offre de service doit être groupée en indiquant clairement la participation de chacun. Il sera indiqué un responsable unique de la mission d'avant-projet ;
- Le présent cahier des charges complété, daté et signé par la personne responsable.

Les pièces de l'offre seront les suivantes :

- **1 L' ACTE D'ENGAGEMENT valant CCP complété** et signé par une personne habilitée à engager l'entreprise
- **2 Une annexe financière** DPGF à l'acte d'engagement précisant la décomposition du prix global forfaitaire par mission :

Un pourcentage global (%) par rapport au coût prévisionnel provisoire des travaux de **644 000 € HT**. Il porte donc sur les missions PRO – ACT – VISA – DET – AOR.

Avec un détail financier par mission pour l'offre de base:

- Etudes de Projet (PRO)
- Assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation des Contrats de Travaux (ACT)
- Visa des Etudes d'Exécution (VISA)
- Direction de l'Exécution des Travaux (DET)
- Assistance aux Opérations de Réceptions (AOR)

▪ **Un forfait définitif de rémunération par mission complémentaire :**

- **MC 1** : Actualisation et validation de l'étude de niveau Avant-Projet (AVP)
- **MC 2** : Coordination des intervenants extérieurs (CIE)

- **3 Un mémoire technique justificatif signé** (voir point 4 ci-dessous définissant le contenu du mémoire technique attendu)

- **4 le curriculum vitae du maître d'œuvre ou de l'équipe dédiée**

Article 4 - Jugement des offres

Ce jugement sera effectué, en fonction des critères suivants, classés ci-dessous par ordre décroissant d'importance :

Critère d'évaluation de la note	Barème
Prix : (Taux de l'offre la moins disante/taux de l'offre étudiée) * 40	40 points
Références pour des missions similaires de maîtrise d'œuvre.	30 points
Valeur technique de l'offre : organisation de l'équipe qui réalisera le marché, méthodologie mise en œuvre, mémoire technique CONTRACTUEL	30 points
TOTAL	100 points

Calcul du critère prix selon la méthode suivante : Offre moins disante X 40 / montant Offre étudiée

Le pouvoir adjudicateurs se réserve le droit de procéder à des négociations si besoin avec les 3 candidats ayant présentés les meilleures offres.

Article 5 - Condition d'envoi ou de remise des offres

Les offres seront envoyées par courrier ou déposées à l'adresse suivante **AVANT LE 02 MARS 2018 à MIDI** :

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté, portant indication de la consultation :

Offre pour : Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la Grand Rue et du Chemin Neuf.

« NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER »

Elle sera adressée par recommandée avec accusé de réception ou déposée à la mairie de Bassan contre récépissé :

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
17 chem Neuf
34290 BASSAN
Tel : 04 67 36 10 67
fax : 04 67 36 17 27